

Image not found or type unknown



Donation à frères et soeurs

Par **ARTEMISE**, le **04/02/2008 à 22:05**

Quels sont les dons possibles sans fiscalité à son frère ou sa soeur ? à son neveu ou sa nièce ? à sa mère ?

Par **Visiteur**, le **09/02/2008 à 12:29**

Les frères et/ou soeurs bénéficient d'un abattement de 15 195 euros
Neveux et nièces 7 598 euros (7 500 en 2007).
En ligne directe, c'est 151 950 euros (150 000 en 2007)